



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE DU NORD
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

**RÈGLEMENT N° 1171-19-05
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1171-19**

Deuxième projet de règlement n° 1171-19-05 modifiant le Règlement de zonage n° 1171-19 de façon à permettre l'entreposage extérieur pour le commerce artériel dans la zone C-115.

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le 9 avril 2019 le règlement de zonage n° 1171-19;

ATTENDU QUE le présent règlement contient une ou des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2);

ATTENDU QUE la présente modification réglementaire a reçu une recommandation favorable du CCU;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte reçoit favorablement la demande citoyenne de modifier son règlement de zonage de façon à permettre l'entreposage extérieur dans la zone commerciale C-115;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 24 février 2026.

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit.

ARTICLE 2

La grille des spécifications relative à la zone « C-115 » est modifiée en ajoutant de façon spécifique à la classe d'usages « C4 » (*Commerce Artérielle*), une disposition particulière visant à autoriser l'entreposage extérieur, aux conditions prévues au présent règlement ainsi qu'aux normes afférentes;

Le tout tel que montré à l'annexe A-1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Isabelle Poulin, mairesse

Marie-Ève Huneau, greffière-trésorière adjointe

Dépôt du projet et avis de motion :	2026-02-045	10 février 2026
Adoption du projet		24 février 2026
Assemblée publique de consultation :		24 février 2026
Adoption du second projet de règlement :	2026-03-086	10 mars 2026
Adoption du règlement :	2026-04-126	14 avril 2026
Entrée en vigueur :		30 avril 2026



N° de résolution
ou annotation

MODIFICATION DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS Annexe A-1

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							
GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité	●						
C2 Locale		●					
C3 Hébergement							
C4 Artérielle						● (3)	
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier			●				
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle				● (1)			
P2 Service d'utilité publique						● (2)	
R - Récréatif							
R1 Extensive							
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	●	●	●	●	●	●	
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	5	5	5	5	5	5	
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	5	
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	5	
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	30%	
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60				
Largeur (min.)	7	7	7				
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000	3000	3000	
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30	
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activités professionnelles à domicile							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Log. supplémentaire ou intergénérationnel							
Location de chambres							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple	●	●				●	
Entreposage extérieur			●		●	●	●
Projet intégré							

Zone C-115

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P101, P102
(3) C412

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-01	18 décembre 2019

Date: 5 mars 2019

Apur